



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/02/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt trois, le lundi 6 février, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 31 janvier 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers présents : 9	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.
Nombre de Conseillers représentés : 5	Excusés : Samuel Périody, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Florence Collino, Hervé Lacroix,
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h04	Pouvoirs : Samuel Périody à Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos à Gérard Dèque, Florence Collino à Thierry Rolland, Estelle Remacle à Gaël Marandin, Nicolas Métivier à Bénédicte Lavier
	Secrétaire : Lucie Rousselet Jurcevic

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CRÉATION DU CIMETIÈRE : CHOIX D'UN PRESTATAIRE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

CONVOCAION
LE 31 01 2023

Une consultation a eu lieu pour choisir un maître d'œuvre pour la création du cimetière paysager.

Une première consultation, fermée, auprès de 3 prestataires potentiels n'a pas abouti, et une seconde consultation a eu lieu, ouverte, avec 2 réponses.

AFFICHAGE LE

24 FEV. 2023

Le cabinet Géosign, assistant à maîtrise d'ouvrage a réalisé l'analyse des offres qui a été soumise à la commission maire-adjoint.

L'analyse détaillée conduit à attribuer la meilleure note à la société JDBE qui arrive en tête de ce classement pour chacun des critères, aussi bien en valeur technique qu'en valeur prix, avec un total de 9,25 points sur 10, pour un prix de 9600 € HT.

Une demande de subvention DETR a été réalisée, le coût de la maîtrise d'œuvre peut être intégré au plan de financement, qui devra également être réactualisé à la réception des offres des entreprises.

- Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**
- de valider le choix du cabinet JDBE
 - d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2023 au compte 2116 pour un montant de 11 520 €
 - d'intégrer les sommes de maîtrise d'œuvre au dossier de subvention DETR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

